

**Municipalité Régionale de Comté
de Lac-Saint-Jean-Est**



Le 28 janvier 2025

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC
DE LAC-SAINT-JEAN-EST, TENUE MARDI LE 28 JANVIER 2025, À 19H30, À
L'HÔTEL DE VILLE D'ALMA.**

Présences :

Mario Desbiens, maire Municipalité de Ste-Monique-de-Honfleur	Émile Hudon, maire Municipalité de Saint-Gédéon
Sylvie Beaumont, mairesse Ville d'Alma	Johanne Lavoie, mairesse Municipalité de Saint-Nazaire
Bianka Villeneuve, conseillère Ville d'Alma	Lucien Boily, conseiller Municipalité de Lamarche
François Claveau, maire Municipalité de Saint-Bruno	Marc Richard, maire Municipalité d'Hébertville
Alain Fortin, conseiller Ville d'Alma	Marie-Josée Larouche, mairesse Municipalité de Labrecque
André Fortin, maire Ville Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	Michel Claveau, maire Municipalité d'Hébertville-Station
Audrée Villeneuve, conseillère Ville d'Alma	Jean Tremblay, conseiller Municipalité de L'Ascension de N.S.
Louis Ouellet, maire et préfet Municipalité de L'Ascension de N.S.	Ginette Sirois, mairesse Ville de Desbiens
Louis Leclerc, conseiller Ville d'Alma	

Absences :

Marc Laliberté, maire Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot	Frédéric Tremblay, conseiller Ville d'Alma
Laval Fortin, maire Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon	Michel Bergeron, maire Municipalité de Lamarche

Formant quorum sous la présidence de monsieur Louis Ouellet, préfet et maire de la municipalité de L'Ascension de Notre-Seigneur.

Était également présent Alain Coudé, greffier-trésorier adjoint.

MOT DE BIENVENUE

Monsieur Louis Ouellet, préfet, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes.

SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Conformément aux dispositions de l'article 153 du Code municipal, Monsieur le Préfet, avant de procéder aux affaires de cette séance, fait le constat que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à tous les membres du conseil de la MRC.

Résolution 12061A-01-2025

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Michel Claveau, appuyé de monsieur André Fortin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous:

- 1 Mot de bienvenue
- 2 Signification de l'avis de convocation
- 3 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4 Vitalité du milieu - Entente de développement culturel
- 5 Période de questions pour les citoyens
- 6 Levée de la séance



**Municipalité Régionale de Comté
de Lac-Saint-Jean-Est**

Résolution 12062-01-2025

**ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est souhaite conclure une Entente de développement culturel (EDC) sur son territoire, en partenariat avec le ministère de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT QU'une telle Entente permettra à la MRC de financer la mise en œuvre de la politique culturelle qu'elle s'est donnée et qu'elle a officiellement entérinée le 11 octobre 2023, cela au bénéfice de toutes les municipalités de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;

CONSIDÉRANT QUE les élus de la MRC ont reçu très positivement l'ensemble des éléments constituant cette première politique culturelle et que, conséquemment, ils désirent profiter des opportunités d'associer des moyens à la mise en œuvre de cette politique;

CONSIDÉRANT QUE le développement de la culture apporte des effets bénéfiques sur l'occupation et la vitalité des territoires;

POUR CES MOTIFS; il est proposé par madame Bianka Villeneuve, appuyé de madame Sylvie Beaumont;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est soumette au ministère de la Culture et des Communications une demande d'aide financière de 89 391 \$ pour « l'Entente de développement culturel - Municipalité régionale de comté de Lac-Saint-Jean-Est 2024-2027 », par l'entremise du programme « Aide aux initiatives de partenariat »;

QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est s'engage à fournir une contribution financière totale de 90 448 \$, répartie sur trois (3) ans, dans le cadre de cette entente d'une valeur de globale de 179 839 \$;

QUE lesdites contributions financières prévues pour la MRC se détaillent comme suit :

- 2025 : 22 483 \$
- 2026 : 28 983 \$
- 2027 : 38 982 \$

QUE la contribution financière de la MRC pour la première année soit financée par l'excédent de fonctionnement non affecté;

QUE les crédits budgétaires nécessaires au financement des deux (2) dernières années soient décidés par le conseil de la MRC lors de la préparation du budget pour les années concernées;

QUE le préfet de la MRC, M. Louis Ouellet, soit autorisé à signer tout document en lien avec cette demande.

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES CITOYENS

Aucune question n'est posée.

Résolution 12063-01-2025

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par monsieur Jean Tremblay, appuyé de madame Ginette Sirois;

**Municipalité Régionale de Comté
de Lac-Saint-Jean-Est**



ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES:

DE lever la présente séance extraordinaire à 19h55.

ATTESTATION - DROIT DE VOTE DU PRÉFET

Je, Alain Coudé, greffier-trésorier adjoint, atteste que M. Louis Ouellet, préfet a choisi de ne pas voter pour chacune des résolutions adoptées lors de la présente séance.

ATTESTATION - DROIT DE VÉTO DU PRÉFET

Je, Louis Ouellet, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Louis Ouellet, préfet

Alain Coudé, greffier-trésorier adjoint